



LECHO DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE PESSAC

Novembre 2009

CONTACTS:

Adresse: Syndicat CGT
Ctm rue Thomas Edison 33600 Pessac
Tel & fax: 05.56.36.20.83
Mail: cgt.territoriaux@free.fr
Site web: <http://cgtdesterritoriauxdepessac.e-monsite.com>

Sommaire:

Page1: Défendons la qualité d'accueil des - de 3 ans
Page2: Organigramme
Page3: Responsables d'équipe dans les écoles
Page4: Médecine du travail /Bactéries
Page5: Textes en attente de publication
page6: Pétition crèches

Le gouvernement doit retirer ses projets

Depuis quelques années, l'accueil des jeunes enfants subit des mises en cause à travers les décrets successifs qui ont un seul but : abaisser les qualifications des professionnel-le-s et augmenter les places d'accueil au moindre coût.

Les différentes mesures prévoient ou mettent déjà en place :

- Avec la loi de financement de la Sécurité sociale 2009, la contribution financière de la CAF pour l'accueil collectif est actuellement soumise à l'inscription de 110% de leur capacité d'accueil. Ce taux d'inscription, voire de remplissage, passerait à 120% de la capacité d'accueil. Pour une structure de 60 places, il faudra 72 inscrits !
- Un projet de décret, toujours dans l'accueil collectif, modifierait les normes d'encadrement. Ces normes passeraient alors à un-e professionnel-le pour 6 enfants qui ne marchent pas au lieu de 5 et un-e professionnel-le pour 9 enfants qui marchent au lieu de 8. Ces nouvelles normes visent à recruter le moins possible.
- Dans la même logique, l'agrément délivré aux assistantes maternelles leur permet d'accueillir 4 enfants (au lieu de 3).. Les assistantes maternelles seront incitées à se regrouper par quatre pour accueillir 16 enfants au total, avec de moins en moins d'encadrement sanitaire et pédagogique.
- La création des jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans avec un taux d'encadrement d'un-e professionnel-le pour 12 enfants et payant pour les familles. Une fois de plus, l'état se désengage et ce sont les collectivités et les familles qui devront payer. Ces jardins d'éveil pourraient être mis en place dans les écoles maternelles, et ainsi mettre en cause les fondements de notre système éducatif.

En clair, bien qu'il soit important d'augmenter l'offre d'accueil, ces projets gouvernementaux, sans les moyens budgétaires nécessaires, constituent un leurre pour les familles et une dégradation sans précédent de la qualité d'accueil.

En cohérence étroite avec les directives européennes sur les services, ces mesures s'inscrivent bien dans la logique de déréglementation, d'ouverture à la concurrence et de privatisation.

Parents et enfants ont besoin de structures et de services de qualité, conçus pour l'éveil et le développement des jeunes enfants qui garantissent leur bien-être et leur sécurité et dans lesquels des personnels qualifiés puissent exercer toutes leurs compétences.

Voir dernière page pour signer la pétition